



Séance du Conseil d'établissement du 16 février 2010 à 19h00
Compte rendu n° 3 - Présidence : Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Géraldine STEINER, Martine BONVIN, Bernadette CHIUPPI, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy Madame Gisèle MARTINAL, enseignante invitée
Excusé-e-s	Mesdames Monique TINGUELY, enseignante
Absent-e-s :	-.-
Compte-rendu :	Anne Moreno, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
1. Retour sur les décisions prises lors de notre précédente séance	<p>Monsieur Augustin PEREZ remercie tout d'abord Monsieur Denis CHENEVARD de nous accueillir ce soir au sein de la Mairie et pour l'apéritif offert qui suivra cette séance.</p> <p><i>MEINIER</i> - Préau interdit aux chiens - : un courrier a été adressé aux parents des élèves de l'école de Meinier et du jardin d'enfants. Il était cosigné par l'Etablissement et la Commune. Des panneaux rappelant l'interdiction ont également été ajoutés. Cette action a eu l'effet escompté puisque depuis il n'y plus de chiens dans ce périmètre.</p> <p>En ce qui concerne les déprédations, une caméra a été placée et elle a permis d'identifier les jeunes à l'origine du problème. Un panneau va être ajouté précisant aux passants qu'ils sont filmés.</p> <p>Compte tenu des travaux qui vont commencer un/e patrouilleur-se a été cherché-e par le biais du "tous ménage". C'est un patrouilleur qui a été recruté et qui débutera son mandat le 1^{er} mars 2010. Une ligne jaune va encore être tracée à l'entrée du préau afin d'interdire le parking sauvage qui empêche, entre autres, le passage des poussettes.</p> <p>L'accès à l'école par la route de la Repentance va être fermé provisoirement. Le trafic va y être fortement déconseillé. L'accès par le terrain va également être condamné par l'installation d'une clôture de chantier. Les usagers passeront par la route de Gy. Les travaux devraient durer 4 mois, donc jusqu'au mois de juin. Une information de la Commune passera aux parents par le cartable.</p> <p>La Commune a pris le temps avec le Directeur, d'aller faire le tour des classes des grands afin de les sensibiliser aux conséquences des travaux.</p> <p>Monsieur MORZIER se demande si ce chantier ne pourrait pas être intégré dans des notions d'apprentissage. L'occasion d'aborder les métiers de la construction, les risques etc. Cette idée est à reprendre avec la Commune et l'architecte.</p> <p><i>GY</i> - nos enfants ont besoin de votre aide pour arriver à l'école en toute sécurité - : la lettre adressée aux parents des élèves de Gy a porté ses fruits. Comme le soulève Monsieur Albert MOTTIER, c'est une réussite de quelques mois. Cela nécessitera certainement une nouvelle intervention dans quelques temps. Par ailleurs, les personnes qui ont reçu le courrier ne sont pas nécessairement celles qui font les transports.</p> <p><i>JUSSY</i> – aire de débarquement – : des remerciements sont à adresser aux enseignant-e-s qui se parquent plus loin et laissent donc la zone plus libre. Cette dernière est suffisamment longue si des véhicules n'y restent pas stationnés à la journée. Dès lors, nous rappelons aux parents que cette zone est à privilégier lors de vos transports et déplacements d'enfants.</p> <p>Beaucoup de parents se sont demandé qu'elles avaient été les suites de la lettre adressée en décembre 2009 aux parents des enfants mineurs et aux jeunes entre 18 et 22 ans. Elle faisait état des déprédations à l'école et dans le périmètre du groupe scolaire. Une motion ayant été rédigée, à l'avenir, des plaintes pourraient être déposées. Elle fait état de l'interdiction de boire et de fumer dans l'enceinte du préau et des panneaux vont être installés.</p>

<p>2. Projet d'établissement: état de la situation</p>	<p>Toutes les écoles ont mis en place les actions élaborées en équipe afin d'atteindre les premiers objectifs de notre projet. A savoir "OPTIMISER L'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE"</p> <p>Pour <i>GY / PRESINGE</i> : Une collaboration s'est installée entre Maîtres Spécialistes (MS) et l'équipe enseignante. Dès lors, un travail ciblé en petits groupes est favorisé.</p> <p><i>A JUSSY</i> : l'équipe s'est rendu compte que certains élèves percevaient de manière dévalorisante le fait d'être sorti de leur classe pour se rendre à l'appui. Ils ne souhaitaient donc plus y prendre part. D'autres moyens ont donc été mis en place. C'est l'ECSP qui vient en classe et s'occupe d'un groupe d'élèves ne rencontrant pas de difficultés en lecture pendant que la titulaire de classe fait de l'appui. De plus, Monsieur PEREZ a demandé à l'Enseignante Chargée du Soutien Pédagogique (ECSP) de faire un rapport régulier aux enseignants sur les progrès des enfants fréquentant l'appui. Un outil de suivi lui a été soumis afin de présenter son travail à l'équipe enseignante, voire aux parents.</p> <p><i>A MEINIER</i> il s'agit de la création de Modules d'appui. Suite aux conseils des maîtres, le thème en a été choisi en observant les difficultés communes des élèves. En mathématiques, par exemple, il est question de la "résolution d'un problème" ou la "compréhension d'un énoncé". Pour les plus grands, il y a également de l'allemand. Ces modules se déroulent en dehors des heures scolaires, entre 16h et 17h, en groupe de 4 à 5 élèves. Ils durent 4 à 5 semaines. Ce sont les enseignants qui proposent la participation d'un élève choisi en fonction de la thématique. Un bilan de fonctionnement sera établi par Mme Steiner, enseignante. S'il se révèle concluant, ce modèle sera reconduit.</p> <p>Au mois de mars aura lieu une séance de réflexion et formative sur le deuxième objectif : "l'apprentissage de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble". Y seront traités les règlements d'écoles, les règles liées aux lieux, le rapport aux autres et les sanctions à la clef. Le règlement d'école sera élaboré avec la participation des élèves et soumis aux parents. De plus, Monsieur PEREZ souhaite également insister sur le respect des règles, des directives et du fonctionnement auprès des parents. A la prochaine rentrée scolaire, il entend participer aux séances de rentrée des classes afin de rappeler certaines règles dès la 1^{ère} enfantine.</p> <p>Le règlement ne sera pas établi pour l'établissement, mais par école. Les problèmes rencontrés ne sont pas nécessairement les mêmes.</p> <p>Il est important que la commune et l'école se concertent quant il est question de problèmes liés au bâtiment, à l'immobilier et les déprédations extérieures. Les sanctions constructives doivent alors être définies conjointement et apparaître clairement dans le règlement de manière à pouvoir y faire référence.</p> <p>Monsieur PEREZ aimerait également insister sur le vouvoiement de l'enseignant-e dès la 3^è voire la 4^{ème} année primaire.</p>
<p>3. Modification des horaires scolaires</p>	<p>A GENEVE, le 18 décembre 2008, le Grand Conseil a approuvé à une très large majorité les projets de lois d'adhésion à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos) et à la convention romande.</p> <p>Aucun référendum n'ayant été lancé, les lois sont entrées en force en février 2009. Genève est devenu le 9^e canton à adhérer à l'accord intercantonal. Désormais Genève se prépare donc à devenir HarmoS-compatible et à faire partie d'un véritable espace romand de la formation, englobant la partie francophone du canton de Berne. Ce nouvel espace sera doté dès 2011 d'un plan d'études commun portant sur la scolarité obligatoire.</p> <p>Pour mémoire, la direction prise obéit à une volonté politique exprimée le 21 mai 2006. Ce jour-là, 85,11% des Genevois acceptaient la modification des articles de la Constitution fédérale portant sur la formation et stipulait que les cantons devaient collaborer en matière d'instruction publique à tous les niveaux.</p> <p>Genève offre actuellement la dotation horaire la plus basse avec Neuchâtel. En outre, il est le seul canton à organiser l'enseignement hebdomadaire à l'école primaire sur quatre jours.</p> <p>Pour répondre aux exigences posées par l'harmonisation scolaire, Genève doit augmenter, dès 2011, les heures dans l'enseignement primaire. Soit le temps scolaire passera de 28 à 32 périodes de 45 minutes par semaine pour le cycle moyen. La diminution du temps d'accueil en 1P, le passage à 24 périodes etc</p> <p>Toutefois les modalités restent à définir. Comme l'école rythme la vie des élèves et des familles, la question de l'aménagement du temps scolaire nécessite un travail de concertation qui se terminera au printemps 2010.</p> <p>Dans cette perspective, le Service de la Recherche En Education (SRED) a été mandaté pour mener</p>

une enquête d'opinions auprès d'un échantillon représentatif de 1'500 parents d'élèves de l'enseignement primaire public, par le biais d'une enquête téléphonique sur la question de l'aménagement du temps scolaire et extrascolaire (octobre 2008 - février 2009). Les premiers résultats de cette enquête ont été publiés en mars 2009. Il en ressort notamment que les parents préfèrent ajouter les heures d'enseignement sur chaque jour d'école plutôt que le mercredi matin.

De plus, une commission consultative "HarmoS et horaire scolaire" a été nommée par le DIP. Celle-ci est composée de tous les partenaires institutionnels de l'école, à savoir : associations de parents et d'enseignants, fédérations sportives et groupements culturels, Fondation pour l'Animation Socioculturelle, service du DIP etc.

Les trois scénarios de base avancés par le DIP sont les suivants :

- 4,5 jours (comme les autres cantons romands et le cycle d'orientation genevois), soit avec l'école le mercredi matin;
- 5 jours du lundi au vendredi en horaire continu, soit de 08h à 14h30 avec une courte pause à midi;
- 4 jours d'école, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec des journées se terminant aux environs de 17h, contre 16h actuellement.

Ne sont pas remis en cause, la possibilité de mettre les enfants à la demie journée à l'école enfantine ni la pause de 120 minutes à midi (le restaurant scolaire, dans certaines communes, doit servir deux repas d'affilée).

Il s'agit donc de mener une réflexion sur le temps scolaire dans sa globalité, non seulement en le conciliant à l'offre parascolaire et aux temps de travail, mais aussi, et surtout, en tenant compte des conditions favorables au bien-être et à l'instruction des enfants.

D'une manière générale, à Genève, la mise en place à la rentrée 2008 des directions d'établissement ainsi que la réorganisation des structures de l'école primaire (avec la création notamment du Réseau d'enseignement prioritaire – REP) ont constitué une première étape vers l'harmonisation intercantonale. D'autres changements structurels devront intervenir, comme la création d'une direction de l'enseignement obligatoire commune au primaire et au cycle d'orientation ainsi que la réorganisation de l'enseignement spécialisé.

A l'horizon 2011, dans les cantons ayant adhéré à HarmoS :

- l'école sera obligatoire dès l'âge de 4 ans révolus (conduisant à Genève à une fin progressive de la «dispense d'âge simple»);
- en Suisse romande, la formation des élèves sera basée sur un plan d'études commun à tous les cantons;
- les standards de formation sur le plan suisse, permettant d'évaluer le système, seront fixés;
- des épreuves romandes communes seront organisées pour le français, l'allemand, les mathématiques et les sciences en 2P et 6P, ainsi qu'à la fin du cycle d'orientation (9e CO).
- A l'horizon 2012-2013, l'apprentissage de l'anglais sera introduit en 5e primaire (celui de l'allemand débutera en 3P comme actuellement). Entretemps, la formation des enseignantes et enseignants du primaire pour l'enseignement de l'anglais aura été dispensée.

En ce qui concerne les enseignants il n'y aura pas de changement quant à leur statut.

Ils auront un horaire "perlé" et ne seront pas tout le temps avec l'enfant car l'élève sera avec des maîtres spécialistes comme actuellement pour certaines activités et pour les langues.

Entre janvier et février 2010, un rapport a été présenté au Conseil d'Etat et des décisions politiques suivront.

4. Divers

Pourquoi les enfants se rendent à la piscine de Varembe ce qui géographiquement n'a pas de sens ?

En effet, certaines écoles n'ont pas de bassin d'apprentissage ou alors sont très éloignées des bassins existants. Par souci d'équité et compte tenu de l'importance de cet enseignement, la direction de l'enseignement primaire a rendu obligatoire une série de 5 cours de natation (5 semaines consécutives) destinés aux élèves de 5 P. Cette disposition garantit un minimum de 4 "temps d'enseignement" de la natation à tous les élèves du canton durant leur scolarité. Le service de l'éducation physique, en collaboration avec l'ECDIP (pour les transports) et l'Ecole de Natation de Genève prend en charge l'organisation de ces cours.

L'année dernière, dans le but de diminuer le temps de déplacement, les classes des écoles situées sur

la rive gauche et étant les plus éloignées du bassin de Varembe ont été convoqués à la piscine de Conches. Malheureusement cette expérience n'a pas été concluante car le gain de temps a été insignifiant et les conditions d'enseignement nettement moins favorable. C'est pour cette raison que pour l'année scolaire 2009-2010 toutes les classes seront à nouveau convoquées à Varembe. Cependant, le responsable du service des minibus a souhaité, pour des questions de circulation, que les classes des écoles situées sur la rive gauche et étant les plus éloignées du bassin de Varembe soient transportés uniquement l'après-midi. C'est donc la disponibilité des bassins libres - à l'échelle cantonale - qui fait, qu'actuellement, c'est à la Piscine de Varembe que les élèves se rendent.

Qu'en est-il de la pratique quand un enfant est malade ?

Il est rappelé lors du conseil que les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la porte de l'école. La pratique étant que l'on annonce par téléphone son enfant malade. Or, depuis l'entrée en vigueur des directions d'établissement, certaines écoles ne répondent plus au téléphone. Il faut rendre les parents attentifs à ce changement de pratique.

A Gy et Presinge les enseignantes répondent. A Meinier le répondeur prend le message des parents.

A Jussy, l'équipe enseignante ne répond pas. L'école pourrait instaurer le parrainage d'un enfant par un autre. C'est aussi une pratique qui pourrait être intégrée dans le règlement d'école.

L'enseignant-e aime savoir quel est le motif de l'absence de l'enfant et un mot d'excuse est exigé à son retour en classe.

Création d'une bibliothèque à Meinier :

Madame STEINER, enseignante nous informe de la création d'une bibliothèque. Elle se construit dans les combles avec les parents. L'idée est d'élargir sa fréquentation à toute la population. Des livres seront achetés avec de l'argent mis à disposition par l'APEM. Merci d'avance à toutes les personnes qui auraient des livres à donner.

JUSSY cherche aussi des livres pour sa bibliothèque et nous informe que certaines grandes bibliothèques cèdent des livres aux petites communes.

Monsieur PEREZ donne son accord quant à la distribution d'une information par le biais d'un flyer.

Monsieur MORZIER nous fait à nouveau part du souci de parents. Des enfants pourraient en effet sortir de l'école pendant la période de l'accueil. Les enseignantes sont, quant à elles rassurantes. Les parents voient leur enfant arriver aux vestiaires et les enseignantes les entendent. Par ailleurs, grâce aux baies vitrées, l'équipe enseignante est en mesure de voir ce qui se passe.

Il relève également le problème du camion poubelle qui circule le lundi à Covery obligeant les enfants à passer sur la route.

A l'initiative de l'APEM, l'association TERRAGIR, énergie solidaire, propose un atelier de 5 séances destiné à la construction d'un bolide solaire.

Nous avons informé les parents élus de l'organisation par le GAPP d'Ateliers autour du Conseil d'Établissement. Monsieur MORZIER s'est rendu à UNI MAIL le 21 novembre 2009 afin de prendre part à cette matinée. Cela lui a permis d'appréhender les différentes réalités des Conseils d'Établissements selon leur particularité. Il nous rappelle que les séances du conseil sont publiques.

Jussy, parking à trottinettes :

Le bac contenant les trottinettes ne suffisant plus, l'école cherche une solution. L'école de Meinier nous fait part de son système de rangements : le rail parking à trottinettes qui est placé à l'intérieur de l'école, juste à l'entrée. Il permet d'en ranger un grand nombre et de manière efficace.

Cette année scolaire l'équipe enseignante intéresse les classes à la vigne. Une exposition viendra clôturer le travail fait avec les élèves ainsi qu'une fête. Cela se déroulera les 23, 24 et 25 juin 2010.

Nous revenons brièvement sur le problème des transports lors des sorties. En effet, lors de malheureux concours de circonstances quand le bus de l'économat n'est pas libre, celui de la Commune non plus et qu'il n'y a pas assez de parents disponibles, essayez de demander aux parents d'autres classes s'ils auraient une disponibilité.

Marionnettes les croquettes à Gy :

Monsieur Le Maire nous apprend que les 17, 20 et 21 mars aura lieu un spectacle de marionnettes "le royaume des elfes". Ce spectacle est public et gratuit pour les enfants de la Commune de Gy. La Commune de Presinge prendra en charge les enfants de Presinge. L'APE sera sur place pour vendre des pâtisseries

Pour conclure nous rappelons que les Communes ont donné leur accord afin que le compte-rendu des séances du Conseil d'Établissement puisse être lu sur leur site. Ceci sans engagement de leur part

	<p>quant au contenu. C'est le cas pour Presinge et Gy, sous "informations utiles, jeunesse, école" ainsi qu'à Meinier sous "école". Monsieur CHENEVARD, va faire le nécessaire.</p> <p>Les 5 et 6 mars auront lieu les inscriptions des 1^{ère}s enfantines pour tout le canton.</p>
5. Prochain conseil	Le mardi 18 mai 2010 à 19 heures à la Mairie de Presinge

Séance levée à 20h35

**Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD
représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :**

sbroquard@bluewin.ch